

Plan Cancer 2009-2013

Mesure 18

Personnaliser la prise en charge des malades et renforcer le rôle du médecin traitant.

Objectifs :

- développer les outils de coordination et de partage entre professionnels de santé hospitaliers et libéraux pour offrir aux patients un parcours de soins plus fluide.

Le médecin traitant doit être informé du passage du dossier de son patient en RCP par la transmission rapide du compte-rendu RCP et du PPS (avec l'accord du patient).

Mesure 19

Renforcer la qualité des prises en charge pour tous les malades atteints du cancer.

Objectifs :

- améliorer la qualité des prises en charge pour tous les malades,
- généraliser l'accès aux mesures transversales lancées par le Plan Cancer 1 : RCP, dispositif d'annonce, PPS, accès aux soins de support.

Mesure 25

Développer une prise en charge sociale personnalisée et accompagner l'après cancer.

Mesure 25.1 : généraliser les actions d'évaluation sociale dans le cadre du dispositif d'annonce et intégrer un volet social dans le PPS.